

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**  
**ARRONDISSEMENT DE DREUX**  
**CANTON DE NOGENT-LE-ROI**  
**MAIRIE DE COULOMBS**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 20 JUIN 2014**  
**COMPTE-RENDU**

Coulombs, le 20 Juin 2014

**Ordre du jour :**

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu des réunions de Commissions et de Syndicats
- Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux
- Tarifs communaux 2014
- Finances : décisions modificatives
- Contrat d'entretien de la commune
- Contrat de services : feux tricolores
- Bibliothèque : demande de subvention auprès du Conseil Général
- Personnel : création d'un poste d'agent du patrimoine pour 25 heures (en remplacement d'un autre poste)
- SICME : modification des statuts
- SEM LE CADUCEE : nomination des représentants de la commune
- CC4V : SIPAC : transfert de compétence
- Les jardins familiaux : convention
- Questions diverses

Le vendredi 20 avril 2014, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 13 juin 2014, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE.

Sont présents : Mme Florence BENTO, Mme Valérie MONOT, M. Didier LE BARS, Mme Catherine MARIE, Mme Nicole DUSSIDOUR, M. Roland PETIT, M. Jean-Luc MARTIN, M. Arnaud SANCHES, Mme Nathalie ANDREU et Mme Agnès COCHE.

M. Jean-Jacques RECORDON, M. Paul LE RAVALLEC, M. Daniel GUILLY sont absents et ont donné pouvoir respectivement à M. Jean-Luc MARTIN, Mme MONOT et M. Jean-Noël MARIE. Mme Jacqueline FOUQUET est absente.

A l'unanimité, Mme Florence BENTO est nommée en qualité de secrétaire de séance.

La séance débute à 20h32.

## **POINT SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT**

Mme BENTO lit le document. Aucune remarque n'est émise. Il est voté à l'unanimité.

## **COMPTE RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS ET DE SYNDICATS**

### **SIRP : M. PETIT / Mme ANDREU / Mme COCHE**

Les tarifs de la cantine restent identiques à ceux de 2014

Les tarifs du périscolaire appliqués à la rentrée prochaine seront calculés en fonctions des revenus des familles. Ils sont désormais harmonisés sur tout le territoire de la CC4V.

Pour l'aménagement du terrain de sport, des devis sont à l'étude. Il a été demandé une subvention de 5000 € auprès du sénateur M.Joël BILLARD, afin d'aider au financement de ce projet.

### **CONSEIL D'ECOLE : M.PETIT**

Les effectifs à la rentrée prochaine en maternelle sont de 24 élèves en petite section, 22 en moyenne section et 24 en grande section. En élémentaire, l'effectif moyen est de 24 élèves par classe. La rentrée des professeurs est fixée le 1<sup>er</sup> septembre et le 2 septembre 2014 pour les élèves.

Rythmes scolaires : une réunion d'information organisée par le SIRP avec la participation de la CC4V se tiendra le 28 juin de 9h30 à 11h00.

### **COMMISSION CIMETIERE : Mme DUSSIDOUR, Mme BENTO, Mme MONOT**

Les délégués ont commencé à inventorier les « tombes à l'abandon ».

### **SYNDICAT DEPARTEMENTALE D'ENERGIE : M. LE BARS**

Une réunion s'est tenue pour rappeler les compétences du SDE et voter des budgets complémentaires.

### **SIRMATCOM : M. LE BARS**

M. MORIN est nommé président du syndicat. M. LE BARS est élu à la commission d'appels d'offres.

### **SYNDICAT DE MARCHEZAIS : M. GUILLY, M. Le Maire**

Renouvellement du bureau : l'ancien président M. Bernard LETHELLIER est remplacé par M. Daniel BRUNET. M. Jean-Paul BAUVAIS est nommé vice-président. Les membres du bureau sont : M.LETHELLIER, M.DUBOIS, M.DESNET, M.SIOU, M.LILLERY, M.BIEUVILLE, M.DUVAL.

## **CC4V : M. Le Maire**

M. Le Maire propose de scanner chaque compte-rendu à tous les membres du Conseil municipal pour information et avis.

## **DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS ET ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES ELECTEURS SENATORIAUX**

M. Jean-Noël MARIE, Mme Catherine MARIE, M. Didier LE BARS, Mme Florence BENTO, M. Arnaud SANCHES et Mme Nicolle DUSSIDOUR font part de leur candidature.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Nombre de voix : 12

Bulletins nuls : 2

La liste est élue à la majorité.

M. Jean-Noël MARIE, Mme Catherine MARIE, M. Didier LE BARS sont élus en qualité de délégués. Mme Florence BENTO, M. Arnaud SANCHES et Mme Nicolle DUSSIDOUR sont élus en qualité de suppléants.

## **TARIFS COMMUNAUX 2014**

Les membres du Conseil Municipal après avoir étudié les différents tarifs décident de réajuster certains postes :

<b><u>Tarifs de 2013</u></b>		<b><u>Tarifs proposés pour 2014</u></b>	
<b>La location de la salle des fêtes Victor Sage</b>			
Location	312 euros	Location	315 euros
Acompte	104 euros	Acompte	105 euros
<b>Association</b>			
Location si entrée gratuite	306 euros	Location si entrée gratuite	306 euros
Acompte	102 euros	Acompte	102 euros
<b>Columbarium</b>		<b>Columbarium</b>	
Case + plaque	252 euros	Case + plaque	255 euros
Plaque	187 euros	Plaque	190 euros
<b>Salle du 39 Grande Rue</b>		<b>Salle du 39 Grande Rue</b>	
Location à la journée	44 euros	Location à la journée	45 euros

Les tarifs proposés sont votés à l'unanimité.

## **FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES**

Décision modificative n°1 : Il convient pour honorer une facture de SEGILOG de procéder à une décision modificative comme suit : de prélever du budget en suréquilibre la somme de 205 euros et d'abonder le compte 205 licence informatique.

Les membres du Conseil approuvent cette décision modificative à l'unanimité.

Décision modificative n°2 : Suites aux directives du comptable public, le titre 2/2011 pour un montant de 121.80 euros doit être annulé. Il convient de procéder à une décision modificative comme suit : de prélever du budget en suréquilibre la somme de 121.80 euros et d'abonder le compte 673 titre annulé.

Les membres du Conseil approuvent cette décision modificative à l'unanimité.

## **CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA COMMUNE**

Les membres du Conseil ont décidé de faire sous-traiter l'entretien des espaces verts de la Commune. 3 entreprises ont été sollicitées. Après études, la société PARCS ET JARDIN de René RENARD a été retenue. Le montant de ce devis est le moins disant et s'élève à 8 190 euros TTC pour une période qui s'étend de juillet à décembre 2014.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le choix du prestataire et le montant du contrat.

## **CONTRAT DE SERVICES : FEUX TRICOLORES**

M. Le Maire rappelle que la société AXIMUM est en charge de l'entretien des équipements d'exploitation d'armoires de commande de feux tricolores. Le contrat est d'une durée d'un an. A titre d'information, le coût annuel pour 2013 s'élève à 1882 euros. Il comprend les visites préventives de ce contrat ainsi que les réparations dues à des dommages.

M. Le Maire propose de voter le renouvellement du contrat. Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité.

## **BIBLIOTHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

La bibliothèque municipale de Coulombs organise, en partenariat avec la bibliothèque municipale de Gallardon, une représentation théâtrale du « Journal d'Anne Franck » par la compagnie NAXOS, auprès des élèves de 4<sup>ème</sup> du collège de Nogent Le Roi pour mars 2015. Le coût du projet s'élève à 1932,50 euros.

Le Conseil Général, peut participer sous réserve de l'obtention de la subvention, à hauteur de 70% soit 1352,75 euros. La commune prendra en charge les 30% restant soit 579,75 euros.

Une participation financière de 150 euros (1 euro par élève) va être demandée au collège de Nogent Le Roi et diminuera ainsi la somme investie par la commune.

Les membres du Conseil municipal autorisent à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Général.

## **PERSONNEL : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DU PATRIMOINE POUR 25 HEURES HEBDOMADAIRES**

Lors de la commission du personnel du 31 janvier dernier, les membres de la commission ont décidé d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires du contrat de Mme ZORER. Il convient de procéder à la création d'un poste d'Agent du patrimoine pour 25 heures hebdomadaires. Ce poste créé remplacera le poste initial.

Les membres du Conseil approuvent à la majorité cette création de poste.  
M. Le RAVALLEC vote contre.

## **SICME : MODIFICATION DES STATUTS**

M. Le Maire rappelle les modifications du SICME : la représentativité des communes (retrait de Saint-Prest et Jouy), le transfert du siège social du syndicat,...

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les modifications de ses statuts.

## **SEM LE CADUCEE : NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en mars dernier, il convient de désigner les représentants de la commune au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte LE CADUCEE (la maison médicale de Coulombs). M. Le Maire se propose d'être le représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires. Messieurs. RECORDON, LE RAVALLEC, SANCHES et PETIT et Mesdames FOUQUET et MONOT comme mandataires au conseil d'administration.

## **CC4V : SIPAC : TRANSFERT DE COMPETENCE**

M. Le Maire rappelle que le SIPAC a été dissout le 31 mars dernier. De ce fait il convient de transférer ses compétences (l'établissement et la mise en œuvre des procédures régionales et départementales de développement intéressant le territoire communautaire) vers la CC4V. Pour information, le personnel du SIPAC a été transféré au SMEP et SMET.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité ce transfert de compétence.

## **LES JARDINS FAMILIAUX : CONVENTION**

La remise des clés des jardins familiaux s'est déroulée le 16 mai dernier. A ce jour 5 parcelles restent disponibles. Mme MARIE propose la création de « jardins partagés », qui permettrait à des personnes ayant des revenus modestes de cultiver et de récolter en commun des produits maraichers. Le projet est intéressant, et pourra éventuellement débuter en 2015 sous réserve de candidats.

Une convention provisoire a été rédigée et transmise aux locataires. Compte-tenu de la distribution tardive, le montant de la redevance annuelle pour 2014 s'élève à 30 euros à la place de 50 euros pour l'année 2015.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité la convention provisoire ainsi que le montant de la redevance.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme MONOT souhaite faire un point sur le personnel.

M. SANCHES informe que l'avaloir Rue de la Ribordière est en mauvais état.

M. SANCHES informe, compte-tenu des beaux jours, que les jeunes reviennent se baigner au Pont de Sully. M. Le Maire rappelle qu'un arrêté a été fait l'année dernière pour interdire la baignade et qu'un panneau de signalisation a été apposé.

M. PETIT signale que les travaux de broyage ne sont pas satisfaisants et demande où en est le recrutement pour les services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,  
M. Jean-Noël MARIE